



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt Décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 13 Décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC7-5-1-164

OBJET : CREATION D'UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE « CO-WORKING »
A AUVILLAR
DEMANDE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU DEPARTEMENT

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M. DESSIN Patrice (en remplacement de CLUCHIER Marie-Christine)
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à DOUSSON Bruno)
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphane

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane (pouvoir donné à TERRENNE Jean-Paul)

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : M BOISSEAU Christophe

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
: Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à LE CORRE Christianne)
: M. GROUSSOU Bernard
: Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à BAYLET J-Michel)
: Mme LECORRE Christiane
: M. LOPES Ernest
: M. ZANIN Daniel
: Mme HOHOL Elisabeth
: M. ZMUDA Patrick
: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe
: Mme PERE Catherine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Vanessa ESCUDE a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R. 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC7-5-1-164

OBJET : CREATION D'UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE « CO-WORKING » A AUVILLAR

DEMANDE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU DEPARTEMENT

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire en date du 19 mars 2021 a validé le programme et le plan de financement de la création d'un espace de travail partagé co-working à Auvillar.

Cette opération a, depuis, évolué et conformément aux instructions relatives aux modalités de gestion des subventions et compte tenu du plafond des aides, il convient aujourd'hui de déposer un dossier de subvention complémentaire auprès du Département comme suit :

Le Président propose donc de déposer un nouveau dossier de subvention auprès du Département pour comme suit :

Montant des travaux : 830 190 € HT

1- **Déjà attribué** : Département par arrêté 18 % la somme de 79 540 € sur un montant de travaux de 441 889 € HT

2- **Dossier complémentaire** : Département sollicité 18 % : 69 891 € sur un montant de travaux de 388 301 € HT

Le Président propose donc :

- d'accepter mes propositions,
- de l'autoriser à solliciter les partenaires financiers,
- de l'autoriser ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'accepter mes propositions,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait à Valence d'Agen, le 20 décembre 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Madame Le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Vanessa ESCUDE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 30 DEC. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 30 DEC. 2024

AR Préfecture

CREATION D'UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE CO-WORKING A AUVILLAR - DEMANDE SUBVENTION COMPLEMENT AU CD

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20241220-
2024CC7_5_1_164-DE

Numéro d'acte : 2024CC7_5_1_164

Date de décision : 20/12/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-1-0-0 (Finances locales / Subventions /
demandées)

Fichier acte : 2024CC7-5-1-164-CREATION D'UN
ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE CO-
WORKING A AUVILLAR-DEMANDE
SUBVENTION COMPLEMENT AU CD.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 30/12/2024 14:54:20

Date de réception de l'AR : 30/12/2024 14:54:35